

1 juillet 2022

Les opérateurs de compétences au défi de la transition écologique

L'intégration des préoccupations écologiques dans l'activité économique induit une transformation des emplois et des métiers : des métiers spécialisés en environnement se développent ; d'autres métiers déjà existants requièrent une montée en compétences pour intégrer la dimension environnementale. En 2020, le Commissariat général au développement durable (CGDD), France Stratégie, l'Ademe, le Céreq ont organisé un cycle de séminaire pour identifier l'impact et les enjeux de la transition écologique en matière d'emploi et de compétences. Les acteurs concernés (entreprises, organisations professionnelles ou opérateurs de compétences (Opco) sont tous confrontés aux mêmes défis : observer, anticiper, sensibiliser, adapter l'offre de formation, faciliter les transitions et agir localement. Dans cette étude, le Réseau Emplois Compétences de France Stratégie et l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (Onemev) font un premier bilan sur la manière dont les Opco se sont saisis de la nouvelle mission confiée dans la loi Climat et résilience en matière de transition écologique.

Les opérateurs de compétences (Opco) sont des organismes agréés par l'État, chargés de l'accompagnement de la formation professionnelle continue auprès des branches professionnelles et des entreprises. Ils sont identifiés comme des acteurs majeurs en matière de transition écologique, devenue un axe stratégique pour la plupart des Opco. Ils ambitionnent de développer une offre de services complète allant de l'observation à la mise en place d'actions d'accompagnement et de formation.

Une offre de services en cours de structuration

Les Opco sont outillés en matière d'observation et d'anticipation des mutations qui traversent le marché du travail. Ils disposent également de moyens d'action centraux en matière d'accompagnement : appui technique

aux branches professionnelles, service de proximité au bénéfice des TPE-PME, actions d'information sur l'accès à la formation professionnelle. Le déploiement d'une offre de services intégrant les problématiques de transition écologique se traduit par un travail de diagnostic et de prospective des impacts de cette transition sur les métiers et les compétences et par des actions de vulgarisation de ces études. Les Opco mènent également des actions de sensibilisation, reposant principalement sur la mise à disposition d'informations pratiques en lien avec les enjeux de transition écologique, et structurent peu à peu une offre de d'accompagnement et de formation en réponse aux transformations des métiers. Ces outils et actions sont précisés par une matrice de positionnement et un livret d'acteurs.

Une mobilisation encore limitée

Malgré la multiplication des actions menées dans le cadre de leur mission, la mobilisation est à ce stade encore limitée. Le contenu de la « nouvelle » mission reste encore flou et le temps d'action est long et incompressible. De plus, le manque de moyens humains et financiers, le manque de maturité sur le sujet des compétences de la transition écologique ainsi que les difficultés à toucher les petites et moyennes entreprises tendent à limiter davantage cette mobilisation.

Des recommandations opérationnelles à destination des Opco et des pouvoirs publics

Afin de lever les quelques freins identifiés, le Réseau Emplois Compétences et l'Onemev ont formulé une série de recommandations opérationnelles :

- Faire de la transition écologique un projet d'entreprise et un projet collectif/stratégique au sein de l'Opco.
- Construire une analyse transversale à l'ensemble des branches professionnelles couvertes des impacts de la transition écologique sur les métiers.
- Parvenir à une vision fine des dynamiques territoriales en vue de proposer un accompagnement de proximité.
- Fixer des engagements clairs entre les Opco et l'État en matière d'information et d'accompagnement des entreprises à la transition écologique.

- Mettre en cohérence les politiques environnementales et les politiques relatives aux compétences en instaurant un dialogue entre les Opco et l'État (ministères et opérateurs compétents) et plus largement au niveau interministériel.

[Consulter le document de travail](#)